

Question présentée par le député :

M. Jean Batou

Date de dépôt : 13 décembre 2018

Question écrite urgente

On apprend que « les contacts et échanges vont bon train en matière de coopération policière » entre le Conseil d'Etat genevois et les Emirats arabes unis (EAU). De quoi s'agit-il ?

Dans un courriel de M. Pierre Maudet à M. Antoine Daher du 17 juin 2015, reproduit par le quotidien *Le Temps* du 10 décembre dernier, le magistrat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE) d'alors, après avoir évoqué un voyage en famille aux Emirats arabes unis (EAU) « lors du week-end du GP de F1 », et évoqué la possibilité « d'une invitation officielle via Berne », conclut à l'adresse de son correspondant : « Pour ton info, les contacts et échanges vont bon train en matière de coopération policière... ».

Ceci m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Peut-il expliquer la nature de ces contacts et échanges « qui vont bon train » avec les EAU ?*
- 2. Y a-t-il un lien entre le voyage de fin novembre 2015 de M. Pierre Maudet aux EAU et la coopération policière avec les EAU dont il est fait mention ici ?*
- 3. Y a-t-il un lien entre cette coopération policière évoquée par M. Pierre Maudet et le versement de 50 millions d'euros par les EAU à la Fondation Interpol pour un monde plus sûr ?*
- 4. Y a-t-il un lien entre cette coopération policière évoquée par M. Pierre Maudet et la construction d'un complexe administratif au Pré-du-Stand par M. Magid Khoury, un ami personnel du magistrat, qui prévoit notamment d'y établir un « centre pour la cybersécurité » ?*

5. *Une coopération policière avec un Etat étranger est-elle du ressort d'un magistrat cantonal, ou doit-elle passer obligatoirement par les services de la Confédération ?*
6. *Comment expliquer qu'un magistrat du gouvernement genevois informe une connaissance privée des progrès de contacts et d'échanges de ce type ?*